

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 90-234 DU 31 AOUT 1990

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 73-3 du 17 Janvier 1973, portant création et organisation de la Caisse Dahoméenne de Sécurité Sociale ;
- VU la Décision-Loi N° 89-004 du 12 Avril 1989, modifiant les dispositions des articles 3 et 38 de l'Ordonnance N° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 86-532 du 19 Décembre 1986 portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- VU le Décret N° 90-12/PN du 19 Août 1990, chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- VU SUR Proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Août 1990 ;

D E C R E T

Article 1er. - Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale, les personnes dont les noms suivent :

1°.- Membres de Droit :

- le Ministre de la Santé Publique ou son Représentant ;
- le Ministre des Finances ou son Représentant.

2°.- Membres Désignés :

Représentants des Employeurs :

.../...

* Membres Titulaires :

Madame : - Augustine CODJIA

Messieurs : - Aristide BATONON
- Lucien GLELE
- Raphaël KPEYOU
- Arnold LOUMOU
- Appolinaire TINGBO
- Robert PONOU
- Ernest SING
- Jacques GBENOU

* Membres Suppléants :

Mesdames : - Josephine ABALLO
- Honorine FELINO

Messieurs : - Paul CYOUMASSOU
- Denis KEMOU-YOVO
- Charles GONZALVES
- Yves ANOUSSOU
- Georges ABALLO
- Louis CHODATON
- Patien APITIN

Représentants des Travailleurs :

* Membres Titulaires :

Messieurs : - Péliz ADJOVI (Syndicat OBSS)
- Cosme ONZO (Syndicat Autonome)
- Michel Turier HOUNTEON (UNSTB)
- Blaise POLLY (Syndicat des Retraités ANAROBSS)
- Maximien SANTOS (Syndicat des Retraités ANAR-OBSS)
- Nicolas DAVID (Syndicat OBSS)
- Rogation ALINDE (ANAROBSS)
- Daniel ATAINFA (Syndicat Autonome)
- Jean-de-Dieu ADANTSE (Syndicat UNSTB)

.../...

* Membres Suppléants :

Madame : - Lucie VIGAN (Syndicat OBSS)

Messieurs : - Paul CHOBLI (Syndicat OBSS)
- Vincent ADJESSA (SOBEMAR - UNSTB)
- Toussaint BIAOU (SONACI-UNSTB)
- Francis KPOVOU (PAC-Syndicat Autonome)
- Francis FADONGBO (SOBEMAR-Syndicat Autonome)
- François ADJAHIO (Syndicat des Retraités AN/ROBSS)
- Alexandre JOHNSON (Syndicat des Retraités ANAROBSS)
- Pascal PEREIRA (Syndicat des Retraités ANAROBSS)

Les membres suppléants ne siègent au Conseil d'Administration qu'en l'absence des membres titulaires de l'Organisation qu'ils représentent.

Article 2.- Le Ministre du Travail ou son Représentant assiste aux réunions du Conseil d'Administration. Il est obligatoirement entendu dans ses observations.

Article 3.- Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre à titre consultatif des personnalités connues pour leurs compétences sociales ou financières.

Article 4.- Le bureau du Conseil est composé :

- d'un Président nommé parmi les membres dudit Conseil ;
- d'un Vice-Président et d'un Secrétaire élus au scrutin secret par le Conseil d'Administration en son sein.

Article 5.- Le Président du Conseil d'Administration est nommé par Arrêté du Ministre du Travail et des Affaires Sociales.

Article 6.- Le présent Décret qui abroge le Décret N° 86-532 du 19 Décembre 1986, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

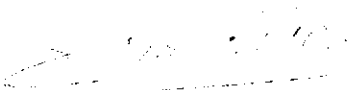
Fait à COTONOU, le 31 AOÛT 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Pour le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement absent, Le Ministre de l'Intérieur
de la Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale,


Jean Florentin PELINO.-

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,


Véronique AMOYO.-

Ampliation : PR 6 SGG 4 PM 4 HCR 4 MDAS 4 MF-MEP 8 Membres 40 Autres Ministères 13
OBSS 4 DAN-UNB-BN-ENA 4 Départements 6 J.O. 1